

Il y a une chose que j'ai souvent voulu signaler aux députés et je crois le moment venu de le faire. Nos usages, d'après moi, n'autorisent qu'un seul débat en vertu de l'article 26 du Règlement à propos d'une question précise au cours d'une session. Si ce débat avait lieu cet après-midi, on pourrait faire valoir sous forme d'un rappel au Règlement, qu'un deuxième débat sur la même question ne pourrait avoir lieu demain. Les députés veulent-ils se placer dans une pareille situation? Si les choses s'aggravaient à la suite du vote éventuel sur le résultat des négociations qui, d'après le ministre, doivent avoir lieu demain, la Chambre ne pourrait pas entreprendre un second débat.

Le commentaire auquel je songe figure dans la 17<sup>e</sup> édition de May, à la page 363. Le voici:

Il a été aussi décidé qu'une question qui a fait l'objet d'un débat spécial au moyen d'une motion d'ajournement en vertu du Règlement ne peut être soulevée à nouveau sous la même forme pendant la même session.

On veut évidemment parler de l'article 26 du Règlement. Autrement dit, il ne peut y avoir en vertu de l'article 26 du Règlement qu'une seule motion d'ajournement sur un seul sujet. Voilà pourquoi j'estime que les députés voudront user d'une certaine prudence avant de déterminer si un débat sur cette question urgente devrait avoir lieu cet après-midi ou demain.

Compte tenu de cet élément et, bien entendu, des arguments des députés favorables à la motion de l'honorable représentant d'Ontario, il n'y a pas lieu, à mon avis, d'accepter cette motion, du moins cet après-midi.

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

#### LA BANQUE MERCANTILE—LES CRITIQUES DE L'AMBASSADEUR DES ÉTATS-UNIS AU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question concernant une déclaration ou une remarque gratuite de l'ambassadeur des États-Unis au Canada, M. Walton Butterworth, au sujet des répercussions de la loi sur les banques sur la Banque Mercantile. Ma question a trait également aux critiques personnelles et énergiques formulées par l'ambassadeur contre le député de Davenport (M. Gordon), alors qu'il était ministre des Finances. Le gouvernement juge-t-il convenable que cet ambassadeur s'ingère

ainsi, comme autrefois, dans les affaires du Canada? Est-il en droit de critiquer dans son poste actuel la politique canadienne comme il l'a fait jadis?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la question soulevée par le très honorable représentant, on me dit que les nouvelles en question ont trait à des discussions ou à une conférence personnelles ou officieuses. Par conséquent, il serait peu indiqué que je commente des délibérations qui ont eu lieu lors d'une conférence privée. Il s'agissait d'entretiens officieux tenus pour tels par les participants. Si les observations attribuées à l'ambassadeur avaient été faites publiquement, la situation serait toute différente.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, c'est un nouveau règlement. Je ferai remarquer au premier ministre que la présence à cette réunion de l'ambassadeur du Canada à Washington, qui s'est porté à la défense du Canada, est une preuve de la nature publique de cette réunion. Le premier ministre a-t-il reçu un rapport de l'ambassadeur du Canada? Cet ambassadeur des États-Unis qui s'immisce dans les affaires canadiennes, et il l'a même fait durant mon mandat, est-il justifié de nous adresser des critiques de ce genre?

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, le très honorable représentant n'admet aucune distinction apparente entre un entretien privé, qu'on a révélé, et un débat public. Un rapport reçu de Washington à ce sujet confirme qu'il s'agissait d'une discussion non officielle, et que les participants le savaient.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Peut-on admettre qu'un ambassadeur dans un pays ami formule ce genre de critique contre ce pays, au cours d'une réunion privée qui était apparemment aussi publique que celle-ci, au profit des intérêts Rockefeller?

### LES TRANSPORTS AÉRIENS

#### LE CONTRÔLE DE LA CIRCULATION AÉRIENNE —LE REJET PAR LE GOUVERNEMENT DES RECOMMANDATIONS DU JUGE ROBINSON

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au président du Conseil du Trésor à propos de la menace de grève du personnel de